

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le treize avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montfaucon (salle Renaissance – siège communautaire),
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Ayant pris part au vote
(vote public) : 27

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Blanc : 0
- Nul : 0

Date de convocation :

Le 7 avril 2026

Date d'affichage :

Le 7 avril 2026

DELIBERATION N° :

DC/2026-04-13/07

OBJET DE LA SEANCE :

EPAGE LOIRE-LIGNON
Commission Locale
de l'Eau – SAGE Lignon

Désignation membre

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick, SABY François-Régis, SANIEL Alain, JURY Gilles, DIGONNET Marc, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, RASCLE Bruno et Mmes BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LIMAIEM Wahiba, MARCON Catherine, VALLA Sophie, SOUTRENON Maryline, VALLET Pascale, DURIEUX Gladys et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant

Absent : Néant

Pouvoirs : M. Pascal RUEL donne pouvoir à M. François-Régis SABY
M. Maxime JACQUIOT donne pouvoir à Mme Maud BRUYERE
Mme M.-Ch. PATOUILLARD donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération n° DC/2019-12-02/09 en date du 2 décembre 2019 approuvant la création de l'EPAGE LOIRE-LIGNON à l'échelle du bassin versant de la Loire et de ses affluents, et validant l'adhésion de la Communauté de Communes à l'EPAGE à compter du 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de sa compétence « GEMAPI » et « animation dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques ».

Il rappelle également la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin versant du Lignon du Velay par arrêté interpréfectoral du 16 octobre 2003, et la constitution de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Lignon par arrêté interpréfectoral du 15 septembre 2004.

Considérant les élections municipales et communautaires intervenues le 15 mars 2026,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa cinquième partie relative à la coopération locale,

Considérant la nécessité de désigner un membre titulaire représentant la Communauté de Communes au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Lignon,

Après avoir procédé à un vote public (décision prise à l'unanimité des membres présents) et à la majorité absolue,

AR Prefecture

043-244300307-20260413-DC2026041307-DE
Reçu le 17/04/2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- désigne le membre suivant pour représenter la Communauté de Communes au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Lignon :

MEMBRE TITULAIRE

- o Gilles CIBERT

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,
Président,

Gilles JURY,
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20260413-DC2026041307-DE
Reçu le 17/04/2026

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingean le*

Affichage et publication effectués le